



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 37
Date de convocation : 11 Juin 2021

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **17 JUIN**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : CD66 : CONVENTION DE
PARTENARIAT MAISON SOCIALE PROXIMITE**

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, MON, BATARD, MALHERBE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) — ATTARD (Trouillas) - BARBE (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

Publié ou Notifié

T.GABRIEL (Fourques) à C.DELGADO
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à R.OLIVE
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT
R.PEREZ (Thuir) à A.BOURRAT
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
J.ALBERT (Trouillas) à JM.LAVAIL
C.QUINTA (Trouillas) à R.ATTARD
A.LELAURAIN (Villemolaque) à M.LESNE
H.MALHERBE (Thuir) à N.GONZALEZ
T.VOISIN (Thuir)) B.BATARD
R.BANTRIEL (Bouilla) à P.TAURINYA

Le

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)
M.THIRIET (Tresserre)

Madame LESNE Maya est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 7 Avril 2021 est adopté à l'unanimité.

82/2021

CONVENTION DE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL ENTRE LES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE LA MAISON SOCIALE DE PROXIMITE ET LES SERVICES COMMUNAUTAIRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

VU les statuts de la Communauté et notamment sa compétence en matière de petite enfance, enfance et jeunesse

Le Président **EXPOSE** à l'Assemblée que dans le cadre des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté, il est déjà mis en œuvre un partenariat technique avec les services départementaux de la Maison Sociale de Proximité.

Il est proposé d'officialiser ce partenariat en formalisant une convention dont le projet ci-annexé fixe les modalités et les engagements des parties.

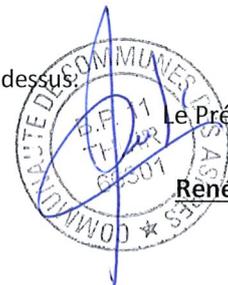
Il **INDIQUE** que l'objectif de cette collaboration est de partager les pratiques professionnelles entre les services communautaires dédiés et améliorer les modes de garde de la collectivité en lien avec les aides et accompagnements à l'éducation assurés par les services de la MSP de Thuir.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les termes de la convention de partenariat institutionnel entre la Maison Sociale de Proximité du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et les services communautaires Petite enfance, Enfance et jeunesse,

AUTORISE le Président à signer la convention définitive à intervenir avec la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ou son représentant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

René OLIVE